



News Release

Communiqué

N° 3

Le 6 janvier 1992

LE CANADA DEMANDE LA CRÉATION D'UN GROUPE SPÉCIAL DE L'ALE DANS LE DIFFÉREND SUR LES FRAIS D'INTÉRÊT

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui que le Canada a demandé à la Commission mixte du commerce canado-américain d'établir un groupe spécial au terme du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange (ALE).

Le groupe spécial tentera de régler un différend sur le traitement des intérêts non hypothécaires dans la formule de valeur ajoutée utilisée pour déterminer l'admissibilité des marchandises au régime tarifaire préférentiel prévu dans l'ALE.

«Malgré les efforts pour négocier une entente, l'Administration américaine a adopté pour position que seuls les intérêts versés en rapport avec une hypothèque peuvent être traités comme "teneur territoriale" selon les règles d'origine de l'ALE, a déclaré le Ministre. Nous avons pour position que la "teneur territoriale" englobe tout intérêt versé en rapport avec les terrains, les équipements et les édifices utilisés pour la production de biens.

«Nous sommes d'avis que les intérêts non hypothécaires peuvent être admis comme coût direct du traitement. Nous croyons que la position américaine n'est justifiée ni par les dispositions de l'ALE, ni par les pratiques courantes en affaires», a ajouté le Ministre.

Le Canada et les États-Unis ont 30 jours pour créer le groupe spécial. Une fois constitué, le groupe aura quatre mois pour remettre son rapport. Les groupes spéciaux constitués au terme du chapitre 18 comprennent cinq membres -- deux Canadiens, deux Américains et un cinquième membre choisi conjointement. Le